



Paris le 30 septembre 2013,

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,

Le gouvernement s'est engagé à mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement dès l'hiver dernier : ce changement de cap que nous appelons de nos vœux depuis longtemps doit voir le jour dès maintenant.

Or, en dépit des places qui ont été pérennisées ou créées sur certains territoires, les services de l'Etat nous annoncent cette année encore un plan hivernal dans le cadre de ce qui s'appelle désormais « veille saisonnière », avec des créations de places de « mise à l'abri », sans pour autant qu'il y ait un changement de méthode pour mettre en œuvre la transition vers un nouveau modèle de prise en charge et d'accompagnement des personnes. Par ailleurs nous n'avons pas connaissance de réunions ayant lieu en amont sur les territoires pour coordonner et mobiliser tous les acteurs afin de prévoir des solutions de sorties.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une période de transition et nous savons que les plans territoriaux de sortie de l'hiver et les diagnostics à 360° sur toutes les situations de sans-abrisme et de mal-logement ont pris du retard, cependant nous insistons sur le fait que doivent en découler des plans d'action avec une programmation adaptée à chaque territoire.

Pour que les personnes à la rue ne soient pas accueillies encore cet hiver dans des conditions indignes et pour envisager des solutions de relogement et d'insertion durables, les associations demandent à l'Etat de s'engager à respecter les principes suivant :

- Le principe d'accueil inconditionnel doit être fermement réaffirmé par le gouvernement,
- L'accueil des personnes doit se faire dans des conditions respectueuses de l'intimité et de la dignité (pas d'accueil collectif sur des lits picots dans des gymnases et autres lieux inadaptés). L'objectif est de rendre résiduel le recours à l'hébergement d'urgence dans des bâtiments temporaires ou dans des dispositifs hôteliers,
- Le principe de continuité doit être assuré (pas de turn-over des places, pas de fermeture en journée) afin de garantir le non-abandon des personnes prises en charge cet hiver,

- Un accompagnement social de qualité doit être proposé pour toute personne qui en éprouve le besoin ;
- Chaque personne doit être orientée vers une solution de sortie digne et pérenne, en visant prioritairement l'accès direct au logement lorsque la situation le permet. Les leviers d'action existent avec la mobilisation du parc locatif social (mobilisation forte des réservataires, et de toutes les catégories de logement, développement de dispositifs innovants) et du parc privé (conventionnement, réquisitions).

Depuis des mois déjà, les associations ont peu de visibilité sur la mise en œuvre du volet hébergement/logement du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013.

Nous avons pris acte de la mission de suivi et d'animation territoriale de ce plan confiée à François Chérèque, et de la circulaire du 4 janvier 2013 relative « aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver ».

Cependant, les demandes d'hébergement et de logement explosent sur certains territoires, les plus modestes rencontrent toujours plus de difficultés à accéder au logement social et il y a encore aujourd'hui 48 167 ménages reconnus prioritaires DALO (toujours en attente d'une proposition de la part du préfet). Nous souhaiterions donc avoir des précisions sur :

- les objectifs du plan quinquennal après 2013
- l'état d'avancement des objectifs 2013 de ce plan :
 - o le relogement de 15 000 ménages reconnus prioritaires au titre du logement opposable (qui ne sont pas relogés depuis des années) ?
 - o le développement d'une offre à bas niveau de loyer dans le diffus ?
 - o la création de 9000 places en logement adaptés ?
 - o la création ou la pérennisation de 9000 places d'hébergement (5000 généralistes et 4000 en CADA) ?

Vous comprendrez, Madame la ministre, qu'il est très difficile pour les associations d'agir sans visibilité et lisibilité de la mise en œuvre de ces décisions. Par ailleurs, comme le Collectif l'a rappelé à maintes reprises, il nous paraît indispensable et urgent d'adopter une loi de programmation pluriannuelle de logements pour les plus défavorisés de notre pays comme de tout mettre en œuvre pour rendre effective la sortie de la politique du thermomètre. Notre appel pour un choc de solidarité en faveur des sans-abri et des mal-logés reste d'actualité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos plus respectueuses salutations.

**Le Collectif des associations unies
pour une nouvelle politique publique du logement**

Les 34 associations du Collectif

Advocacy France
 Association des Cités du Secours Catholique,
 Association Nationale des Compagnons Bâisseurs,
 ATD Quart Monde,
 Aurore,
 Centre d'action sociale protestant (CASP)
 Collectif Jeudi noir
 Collectif Les Morts de la Rue,
 Comité des Sans Logis
 Croix-Rouge française,
 Emmaüs France,
 Emmaüs Solidarité,
 Enfants de Don Quichotte,
 Fédération d'aide à la santé mentale Croix marine
 Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL),
 Fédération de l'Entraide Protestante,
 Fédération Française des Equipes Saint-Vincent,
 Fédération des Pact,
 Fédération nationale Habitat & Développement,
 Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS),
 Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-
 Gens du voyage),
 Fondation Abbé Pierre,
 Fondation de l'Armée du Salut,
 France Terre d'Asile,
 Habitat et Humanisme,
 Les petits frères des Pauvres,
 Ligue des Droits de l'Homme,
 Médecins du Monde,
 Secours Catholique,
 Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM),
 Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO),
 Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLAJ)
 Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ),
 Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

